

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

10 septembre 2015

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 10 septembre 2015 à 19 :00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Nathalie Ross et Sylvie Boucher, conseillères
MM. Daniel Valois, Christian Valois Serge Lacoursière et Alain Deguise, conseillers.

Absent : Monsieur Serge Lacoursière, conseiller

Formant le quorum, constatation est faite que l'avis de convocation a été signifié.

2015-183

Annuler résolution 2015-176

Considérant que la municipalité a adopté la résolution numéro 2015-176 à une séance ordinaire le 1^{er} septembre 2015, concernant la demande de subvention de la SCIRBI dans le cadre du Pacte rural ;

En conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que cette résolution est abrogée en son entier.

2015-184

Demande de subvention de la SCIRBI au Pacte rural

Attendu que la SCIRBI a fait une demande de subvention dans le cadre du pacte rural afin de requalifier la signalisation du circuit d'interprétation de la SCIRBI et création d'une entrée pour la Réserve mondiale de la biosphère du Lac Saint-Pierre; il est proposé par Daniel Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola appuie ce projet et accepte qu'un montant de 3 719,76\$ soit puisé dans son enveloppe du Pacte rural.

2015-185

Levée de la session

Il est proposé par Christian Valois et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Fabrice St-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2015-184.

Fabrice St-Martin, secrétaire-trésorier & Directeur Général